



FSU

Villeneuve d'Ascq, le 31 mai 2010

Syndicat National de l'Education Physique  
Fédération Syndicale Unitaire  
Académie de LILLE  
Marc BOULOGNE, Secrétaire Académique  
135 Route de Boussois 59600 ASSEVENT  
Tel : 06.85.20.34.90  
Mail : [s3-lille@snepfsu.net](mailto:s3-lille@snepfsu.net)

A

Madame le Recteur de l'Académie de LILLE,  
Monsieur le Chef de Service de la D.O.S. Lycée/LP

**OBJET : situation des moyens attribués à l'EPS, volume de blocs horaires et d'HSA pour implanter les postes berceaux stagiaires EPS.**

Vous avez fait le choix dans l'académie de LILLE pour la rentrée scolaire 2010, d'implanter des « postes berceaux » issus de la transformation de postes créés, vacants ou libérés, pour l'affectation des stagiaires lauréats du CAPEPS 2010.

Les 21 stagiaires EPS seront donc affectés à temps plein (20 h = 17h EPS + 3h forfait UNSS); alors que les textes ministériels prévoient un 1/3 de formation professionnelle.

Pour nous, l'affectation à temps plein des stagiaires est un non sens complet : c'est ce que vous ferez pourtant en affectant des étudiants lauréats de concours qui penseront découvrir progressivement leur nouveau métier et se trouveront confrontés à des difficultés telles que leur entrée dans la carrière qui sera largement compromise, quand elle ne sera pas stoppée net.

Avez-vous pensé aux élèves ? Avez-vous également pensé aux élèves des tuteurs-titulaires qui seront absents en début d'année scolaire et qui ne pourront pas être remplacés puisque le dispositif que vous prévoyez consommera une bonne partie voire tout le potentiel de remplaçants de l'académie ?

Mis directement sur le terrain à temps plein dès la sortie de l'université, sans formation, les stagiaires seront retirés de devant leurs classes en cours d'année pour effectuer leurs 216 h de formation théorique.

Nous ne pouvons cautionner un tel dispositif de mise en œuvre de la réforme dans laquelle les tuteurs sont cantonnés à répondre aux situations d'urgence auxquelles les fonctionnaires-stagiaires seront inévitablement confrontés.

Nous vous demandons solennellement d'affecter les lauréats des concours sur un service hebdomadaire réduit de 12h (9h + 3h forfait UNSS) et de maintenir la formation actuelle avec un rôle important des IUFM, pour la rentrée prochaine, condition indispensable à une bonne formation pour l'exercice du métier d'enseignant d'EPS.

Nous vous demandons également de ne pas utiliser d'étudiants en master comme moyen de remplacement au travers de stages « en responsabilité » dans le respect des engagements pris par le précédent Ministre de l'Éducation Nationale.

**21 postes EPS vacants retirés au mouvement intra 2010** pour y affecter des stagiaires EPS, dont certains très attractifs.

En effet, parmi les 21 établissements concernés, 12 ont été sollicités par 29 demandeurs en vœux précis (voir tableau ci dessous), le barème atteignant un maximum de 761 points !!! Et sans se référer à des demandes sur vœux larges commune.

L'an dernier, 154 mutations en EPS ont été réalisées soit un taux de satisfaction déjà faible de 42%.

Bloquer 21 postes revient à dire que cette année, le mouvement sera plus que réduit. Cela signifie également que les 18 collègues envoyés en mesure de carte scolaire seront affectés après les stagiaires !

Pour d'autres enfin, la liste des postes bloqués réduit à néant l'espoir de revenir dans un établissement qu'ils avaient quitté, suite à une mesure de carte scolaire. Par exemple, sur le secteur de Lens, Lièvin, Hénin beaumont, 4 mesures de cartes scolaires, 5 postes retirés.

De plus, l'implantation des postes « berceaux » a été concentrée proche de l'Université d'Artois, secteur très demandée et où la mobilité est réduite ; ainsi, sur la commubne d'Arras, 3 postes retirés alors que l'an dernier, 1 seule mutation suite à une mesure de carte scolaire, en 2008, aucune mutation.

Sur les 277 demandeurs à l'intra, combien pourront être mutés cette année avec la pénurie de postes fixes ?

En suivant les directives du Ministère, conséquence de la LOLF sur la fongibilité des heures et des emplois, il nous paraît important que tout soit mis en œuvre pour revoir certaines situations, afin que ces 21 supports EPS soient insufflés pour le mouvement intra - académique des personnels, ou pour la phase d'ajustement pour stabiliser des TZR sur poste fixe.

Nous faisons donc la proposition d'implantation de « berceaux » de, au maximum, un service de 12h (9h + 3h forfait UNSS), à partir de 26 situations de blocs de moyens provisoires (BMP, blocs d'HSA) dont vous trouverez en annexe la liste récapitulative.

Veuillez agréer, Madame le Recteur, Monsieur le Chef de Service de la D.O.S. Lycée/LP , l'expression de nos salutations distinguées.



Marc BOULOGNE  
Secrétaire académique du SNEP/FSU

## LISTES DES IMPLANTATIONS POSSIBLES DE POSTES STAGAIRES EPS à partir de BMP/HSA

13h – Collège Paul Eluard – BEUVRAGES  
17h – Collège Alphonse Daudet – LEERS  
12h – Collège Saint Exupéry – ONNAING  
12h – Lycée P. Hazard – ARMENTIERES  
17h – Lycée de l'Europe – DUNKERQUE  
17h – Lycée des Flandres – HAZEBROUCK  
12h – Lycée du Hainaut – VALENCIENNES  
15h – Lycée Robespierre – ARRAS  
12h – Lycée Mariette – BOULOGNE SUR MER  
14.5h – Lycée P. de Coubertin – CALAIS  
13h – Lycée Darchicourt – HENIN BEAUMONT  
17h – Sgt LP Lagrange – BULLY LES MINES et 21h – LP Lagrange – BULLY LES MINES  
14.5h - LP Jeanty – DUNKERQUE  
12h - LP Perriand – GENECH et 4h – Sgt LP Perriand – GENECH  
16h - LP Automobile – MARCQ EN BAROEUL  
14h - LP Vertes feuilles – SAINT ANDRE LEZ LILLE  
13h - LP Guynemer – SAINT POL SUR MER  
12.5h - LP Langevin – WAZIERS  
17h - LP Ferry – ARRAS  
20h – Lycée Robespierre – ARRAS  
12h – LP Détroit – CALAIS  
14h – LP Niémen – CALAIS  
12h – LP Robespierre – LENS  
10h – Sep Lycée Forest – AVESNES sur HELPE et 8h – Lycée Forest – AVESNES sur HELPE  
10h – Sep Lycée Lurçat – MAUBEUGE et 3h – Lycée Lurçat – MAUBEUGE  
16h – Sep Lycée Zola – WATTRELOS

**POSTES STAGIAIRES 2010 - 2011**

				<b>Barème 38 demandeurs en vœu précis</b>	<b>Commentaire</b>
	<b>LYCEE - LP</b>				
1	0590034S	LYCEE PAUL DUEZ	CAMBRAI	292	
2	0590111A	LP DELAUNAY	LOMME		MCS en 2007
3	0620011A	LP LE CARON	ARRAS		
4	0623328F	LP HENRI SENEZ	HENIN BEAUMONT	330 - 209	7H ??? CSD
5	0623377J	LP F. HENNEBIQUE	LIEVIN		
6	0623890S	SEP LYCEE HOTELIER	LE TOUQUET	761	
	<b>CLG 59</b>				
7	0593484S	CLG LITRE	DOUCHY LES MINES	111	ZEP MCS 2004
8	0590228C	CLG FRANCOIS VILLON	WALINCOURT		
9	0593239A	CLG BORIS VIAN	CROIX	230	MCS en 2008
10	0593476H	CLG MERMOZ	FACHES THUMESNIL	144 – 186 – 230 – 240 – 262	
11	0593486U	CLG FELICIEN JOLY	FRESNES SUR ESCAULT		ZEP
12	0593658F	CLG FLANDRE	LA MADELEINE	21 (3) – 120 - 130 – 138 – 160 - 230	
13	0594636U	CLG MAXIME DEYTS	BAILLEUL	100 – 178 - 209	MCS en 2006
14	0593180L	CLG ST EXUPERY	HELLEMMES	240	MCS en 2005 et 2008
	<b>CLG 62</b>				
15	0620071R	CLG ROUSSEAU	CARVIN		MCS en 2005
16	0622864B	CLG F. MITTERRAND	ARRAS	473 – 364 – 359 - 342 – 178 – 137 - 65	
17	0622083C	CLG BODEL	ARRAS	107 - 137	
18	0622417R	CLG MICHELET	LENS		
19	0622427B	CLG DU PAYS DE L'ALLOEU	LAVENTIE	240 - 165 - 21	
20	0623312N	CLG CASSIN	LILLERS	172 - 178	
21	0623322Z	CLG ANNE FRANCK	DOURGES	110	